

sociales déclare en substance: «Avant que ne soient prises les principales décisions politiques, il nous paraît important de voir s'établir un mécanisme de consultation où les plus hautes compétences du domaine des sciences sociales pourront apporter leurs conseils et exposer leurs points de vue.»<sup>132</sup>

Plusieurs témoins ont prétendu que les organismes ou comités de coordination existants étaient inefficaces; certains d'entre eux sont allés jusqu'à dire qu'ils étaient inefficaces de nature. D'après le directeur de la section législation du Congrès du travail du Canada, M. A. Andras: «Même si le gouvernement compte un grand nombre de comités consultatifs... ils ne se réunissent pas souvent et n'ont pas le personnel voulu.»<sup>133</sup>

Le mémoire de l'Université Notre-Dame parle de «... la confusion actuelle, et ce, même dans les domaines de recherche qui sont considérés comme étant légitimement et directement de juridiction fédérale. Nous devons subir un trop grand nombre d'organismes de «coordination», chacun fonctionnant avec un inexcusable degré d'autonomie par rapport aux autres.»<sup>134</sup>

Le D<sup>r</sup> Max Tishler, des Laboratoires Merck Frosst, nous prédit qu'on ne réussira pas à améliorer la qualité des communications et des échanges entre le gouvernement, l'université et l'industrie en utilisant des comités. Il poursuit en disant: «Comment y parvenir? Pas à l'aide de comités. A mon avis, les comités sont néfastes... parce qu'ils sont dominés par certaines personnes et qu'ils peuvent s'orienter dans la mauvaise direction. Le plus fort, celui qui se fait le plus entendre, l'emporte.»<sup>135</sup>

M. Maxwell Weir Mackenzie, un homme qui a une expérience considérable au niveau des décisions du gouvernement fédéral avoue: «Lorsque j'étais sous-ministre à Ottawa, c'était chacun des ministres en cause qui, à force d'insistance ou autrement, déterminait les priorités. Un ministre énergique réussissait à faire passer les projets de son ministère tandis qu'un ministre moins fort échouait souvent, même si le projet qu'il défendait était meilleur.»<sup>136</sup> Ce témoignage indique qu'un seul ministre, unique responsable en la matière, devrait avoir juridiction sur tous les sujets qui exigent une coordination entre la politique scientifique et les autres politiques du gouvernement.

Le gouvernement fédéral favorise, entre autres mécanismes de coordination, les comités consultatifs. Ces comités comptent habituellement des spécialistes du gouvernement, des universités, de l'industrie ainsi que des experts venant d'autres secteurs de l'entreprise privée. Plusieurs témoins, surtout parmi ceux des agences gouvernementales, nous ont dit que la